PLONEOUR LANVERN
Kreashent ar Vro Vigoudenn

MARCHÉ DE SERVICES

Travaux d'entretien des espaces verts de la commune

Marché pluriannuel à bons de commande, durée 4 ans

Section 1 : identification de l'acheteur.
Identification : commune de Plonéour-Lanvern, place Charles-de-Gaulle, 29720 Plonéour-Lanvern, tél. 02 98 82 66 00 ; courriel : mairie@ploneour-lanvern.fr
SIRET 212 901 748 00013.
Groupement de commandes : non.
Section 2 : communication.
Moyen d'accès aux documents de la consultation :
Profil acheteur : https://www.megalisbretagne.org/ sous la référence accord-cadre à bons de commande. Marché voirie.
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Section 3 : procédure.
Type de procédure : le marché est passé selon la procédure adaptée ouverte, articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique. Consultation réservée aux entreprises visées à l'article L.2113-12 du Code de la commande publique.
Conditions de participation : se référer au règlement de la consultation.
Technique d'achat : sans objet.
Date limite de réception des offres : lundi 26/06/2023 à 10 h.
Présentation des offres par catalogue électronique : non.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.
Variante : sans objet.
Justificatifs à produire à l'appui des candidatures en référence au règlement de la consultation : soit utiliser les formulaires DC1 et DC2 ; soit compléter le DUME (Document unique de marché européen).
Critères de sélection des offres : valeur technique, 40 % ; prix des prestations, 60 %.
Section 4 : identification du marché.
Intitulé du marché : travaux d'entretien des espaces verts de la commune, marché pluriannuel à bons de commande, durée 4 ans.
CPV : 77310000-6 : réalisation et entretien d'espaces verts.
77313000-7 : service et entretien de parcs.
Type de marché : marché de travaux.
Lieu principal d'exécution : 29720 Plonéour-Lanvern, Finistère (29).
Tranche : non.
Durée : 1 an, reconductible 3 fois.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : oui.
Clause sociale : oui.
Section 5 : lots.
Marché alloti : non.
Section 6 : informations complémentaires.
Visites obligatoires : oui.
Renseignements techniques et administratifs :
Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront nécessairement utiliser la plateforme internet Mégalis Bretagne https://www.megalisbretagne.org/ sous la référence 2023-DG-003PLONEOUR, marché de service espaces verts.
Voies et délais de recours : tribunal administratif de Rennes.
Date de transmission à la publication du présent avis : 05/06/2023.

VILLE DE SAINT-POL-DE-LÉON

MARCHÉ DE TRAVAUX

Section 1 : identification de l'acheteur.
Nom de l'acheteur : ville de Saint-Pol-de-Léon, place de l'Évêché, 29250 Saint-Pol-de-Léon.
SIRET 212 902 597 00013.
Groupement de commandes : non.
Section 2 : communication.
Profil acheteur : Mégalis Bretagne via le site
https://www.saintpoldeleon.bzh/marches-publics/
Identifiant interne de la consultation : 2023-02-01 (suite).
L'intégralité des documents de la consultation est sur le profil acheteur : oui.
Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non.
Contact : Stéphanie Douguet, tél. 02 98 69 10 44.
E-mail : marches@hlc.bzh
Section 3 : procédure.
Type de procédure : procédure adaptée.
Conditions de participation : selon le règlement de consultation (preuve par tout moyen).
Technique d'achat : sans objet.
Date et heure limites de réception des plis : vendredi 07/07/2023, 14 h.
Présentation des offres par catalogue électronique : interdite.
Réduction du nombre de candidats : non.
Possibilité d'attribution sans négociation : oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes : oui, pour les lots 2, 3 et 12.
Section 4 : identification du marché.
Intitulé du marché : réhabilitation du groupe scolaire Curie-Jaurès à Saint-Pol-de-Léon.
Type de marché : prestations de travaux.
Lieu principal d'exécution du marché : Saint-Pol-de-Léon, Finistère.
La consultation comporte des tranches : non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.
Section 5 : lots.
Marché alloti en 15 lots :
Lot 1 : désamiantage (lot déjà attribué en amont de cette consultation).
Lot 2 : terrassement, VRD.
Lot 3 : démolition, gros œuvre.
Lot 4 : charpente bois, métallique.
Lot 5 : isolation thermique par l'extérieur, bardage.
Lot 6 : étanchéité.
Lot 7 : menuiseries extérieures.
Lot 8 : menuiseries intérieures.
Lot 9 : occultations.
Lot 10 : cloisons sèches.
Lot 11 : faux plafonds.
Lot 12 : revêtements de sols.
Lot 13 : peinture.
Lot 14 : électricité.
Lot 15 : plomberie, chauffage, VMC.
Section 6 : informations complémentaires.
Visite conseillée.
Variantes : autorisées.

Enquêtes publiques

PAYS D'IROISE COMMUNAUTÉ
BRO AN HIRWAZH

ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA MODIFICATION N° 3 DU PLU DE LAMPAUL-PLOUARZEL

Par arrêté n° AP2023-06-01 du 06/06/2023, le président de la Communauté de communes du Pays d'Iroise (CCPI) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique en vue de la modification n° 3 du Plan local d'urbanisme (PLU) de Lampaul-Plouarzel qui se déroulera du vendredi 23/06/2023 (9 h) au lundi 24/07/2023 (16 h 30) inclus, soit pendant 32 jours consécutifs.
L'enquête, menée par la CCPI, porte sur la modification n° 3 du PLU de la commune de Lampaul-Plouarzel. Le projet de Plan local d'urbanisme (PLU) modifié remplacera l'actuel PLU. Cette modification n° 3 du PLU entraînera des adaptations dans différentes pièces du dossier de PLU en vigueur, à savoir :
- Identifier précisément (à l'échelle cadastrale) la limite des espaces proches du rivage (EPR) et délimiter le Secteur déjà urbanisé (SDU) de Kerlevel, conformément à l'article L.121-8 du Code de l'urbanisme, pour se mettre en compatibilité avec le SCOT du Pays de Brest approuvé en 2019. La partie située en dehors des EPR restera en zone constructible Uhb tandis que la partie du SDU située dans les EPR sera reclassée en zone non constructible Uhl (Urbanisation limitée à l'évolution des constructions existantes). Les parcelles en extension du secteur dense de Kerlevel seront reclassées en zone A ou N.

Le dossier d'enquête comprendra donc une notice justifiant toutes les adaptations citées ci-dessus et des pièces de procédure.
Mme Sylvie Couloigner a été désignée en qualité de commissaire enquêtrice par le tribunal administratif de Rennes.
Le siège de l'enquête est situé à la mairie de Lampaul-Plouarzel, 7, rue de la Mairie, 29810 Lampaul-Plouarzel. Les permanences de la commissaire enquêtrice auront lieu en mairie de Lampaul-Plouarzel et au siège de la CCPI à Lanrivoaré.
Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par la commissaire enquêtrice, seront mis à la disposition du public à la mairie de Lampaul-Plouarzel et au siège de la Communauté de communes du Pays d'Iroise pendant la durée de l'enquête, aux jours et heures habituels d'ouverture : mairie de Lampaul-Plouarzel, 7, rue de la Mairie, 29810 Lampaul-Plouarzel (du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30, fermée le mardi après-midi. À compter du 01/07/2023, fermeture à 16 h 30), et CCPI, ZA de Kerdrioual, 29290 Lanrivoaré (du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 17 h [le vendredi, 16 h 30]).
Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions sur le registre d'enquête principal en mairie de Lampaul-Plouarzel ou sur celui situé à la Communauté de communes du Pays d'Iroise (registre secondaire).
Le public pourra également adresser ses observations et propositions écrites à la commissaire enquêtrice par courrier postal (Communauté de communes du Pays d'Iroise, ZA de Kerdrioual, 29290 Lanrivoaré) ou électronique à l'adresse suivante (registres.urbanisme@ccpi.bzh), en mentionnant dans les 2 cas "enquête publique relative à la modification n° 3 du PLU de Lampaul-Plouarzel" et "à l'attention de la commissaire enquêtrice".
Les courriers postaux et électroniques, reçus dans les délais fixés pour l'enquête publique, seront mis en ligne sur le site Internet de la CCPI dans les plus brefs délais et annexés au format papier au dossier d'enquête situé à Lampaul-Plouarzel. La mise en ligne des observations sera modérée pour éviter la publication de propos diffamatoires.
La commissaire enquêtrice assurera 3 permanences et recevra le public vendredi 23/06/2023, 9 h-12 h ; mercredi 12/07/2023, 13 h 30-16 h 30 ; lundi 24/07/2023, 13 h 30-16 h 30 en mairie de Lampaul-Plouarzel.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique environnementale en s'adressant à la Communauté de communes du Pays d'Iroise dès affichage de l'arrêté ou obtenir des informations auprès de M. le Président de la Communauté de communes, responsable du projet d'enquête publique.
Les informations relatives à l'enquête publique de la modification n° 3 du PLU de Lampaul-Plouarzel peuvent également être consultées sur les sites Internet de la CCPI : www.pays-iroise.bzh et de la commune de Lampaul-Plouarzel : www.lampaul-plouarzel.fr
À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par la commissaire enquêtrice qui dispose d'un délai de 8 jours pour rencontrer le président ou son représentant et lui transmettre un procès-verbal de synthèse des observations écrites et orales. Le président pourra produire ses observations éventuelles sous un délai de 15 jours.
La commissaire enquêtrice établira ensuite un rapport relatant le déroulement de l'enquête et consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables ou non.
À partir de la clôture de l'enquête, elle disposera d'un délai de 30 jours pour transmettre au président de la Communauté de communes du Pays d'Iroise et au président du tribunal administratif de Rennes, le dossier accompagné de son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.
À l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice au siège de la Communauté de communes du Pays de d'Iroise et à la mairie de Lampaul-Plouarzel, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, pendant une durée de 1 an à compter de sa transmission à la Communauté de communes du Pays d'Iroise.
Le rapport et les conclusions motivées seront également consultables, pendant 1 an, sur les sites Internet de la Communauté de communes du Pays d'Iroise et de la commune de Lampaul-Plouarzel.
Après l'enquête publique, le projet de modification n° 3 du PLU de la commune de Lampaul-Plouarzel, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public, des avis des personnes publiques associées qui ont été joints au dossier d'enquête, ainsi que du rapport et des conclusions motivées, sera approuvé par délibération du conseil communautaire.
Les dossiers ainsi approuvés seront tenus à la disposition du public et mention de l'approbation sera faite dans la presse.
La personne responsable de projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est le président de la Communauté de communes du Pays d'Iroise.

Vie des sociétés - Formalités diverses

AUGMENTATION DU CAPITAL ET TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GREENFIELD AVIATION SERVICES
SAS au capital de 600 000 €
Siège social : Hop ! Training, 29679 MORLAIX cedex - RCS BREST 909 726 440

Aux termes de la décision du président du 26/05/2023, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 97 500 € pour le porter de 600 000 € à 697 500 € par une augmentation par apport en numéraire à compter du 26/05/2023 et de transférer le siège social au bureau F101, Icare, Morlaix Aéroport, CS 27925, 29679 Morlaix, à compter du 26/05/2023.
Les articles 4, 5 et 6 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de Brest.

Avis - Attributions de marchés

Audierne

AVIS D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

Maître d'ouvrage : commune d'Audierne, hôtel de ville, 12, quai Jean-Jaurès, 29770 Audierne.
Maître d'œuvre : SARL Candio Lesage, architectes, 24, rue de Denver, 29200 Brest.
Procédure adaptée en application de l'article L.2123-1 du Code de la commande publique.
Objet du marché : travaux de restauration du Mât Fenoux.
Attribution : le conseil municipal a attribué, par délibérations n° 2023-075 et n° 2023-076 du 23/05/2023, les marchés suivants :
Lot 1 (par marché négocié), travaux de maçonnerie, de peinture et d'électricité : Lefèvre Centre Ouest, rue Saint-Michel, ZA du Yeun Elez, 29190 Brasparts, moyennant le prix de 71 781,42 € HT.
Lot 2, travaux de serrurerie et de métallerie : Corlay Métallerie, ZI de Lannugat, 29100 Douarnenez, moyennant le prix de 28 170 € HT.
Lot 3, travaux de charpente : couverture de l'Aulne, ZA de Menez Bos, 29590 Saint-Ségal, moyennant le prix de 19 458,36 € HT.
Lot 4, travaux de couverture : Couverture de l'Aulne, ZA de Menez Bos, 29590 Saint-Ségal, moyennant le prix de 32 926,34 € HT.
Lot 5, travaux d'installation de paratonnerre : SARL Artprotect, ZA de Morieux, 5, route d'Andel, 22400 Morieux, moyennant le prix de 5 995 € HT.
Lot 6, travaux de menuiserie : atelier Jean-Marc Darde, 5, route de Térénez, 29630 Plougasnou, moyennant le prix de 27 828 € HT.
Date de notification du marché : les marchés ont été notifiés aux entreprises le 05/06/2023.
Date d'envoi à la publication : 06/06/2023.

Vie des sociétés - Autres

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

COOPÉRATIVE AGRICOLE PORÉLIA
Société coopérative agricole à capital variable
Siège social : route de Châteaulin, BP 7, 29190 PLEYBEN
RCS QUIMPER 775 577 059 - N° d'agrément 10144

Les adhérents de la coopérative Porélia, route de Châteaulin, 29190 Pleyben, sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle et en assemblée générale extraordinaire, **vendredi 23/06/2023, à 14 h**, au parc des expositions Lango, ZA Langolvas, Morlaix, à l'effet de délibérer sur les ordres du jour suivants :
Assemblée générale ordinaire annuelle :
- Rapport d'activité de l'exercice 2022,
- rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022,
- rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- approbation des comptes et conventions ; quitus,
- affectation des résultats,
- renouvellement du tiers sortant des administrateurs,
- fixation de l'allocation globale pour indemnités compensatrices du temps passé par les administrateurs ; approbation du budget formation des administrateurs, constatation de la variation du capital social,
- pouvoirs pour les formalités,
- questions diverses.

Assemblée générale extraordinaire :
- Rapport du conseil d'administration à l'assemblée générale extraordinaire,
- modifications de l'article 3 "Objet" des statuts par suppression du paragraphe excédentaire numéroté 2,
- prorogation de la durée de la coopérative et modification corrélative de l'article 5 des statuts,
- modifications de l'article 8 des statuts concernant les sanctions applicables aux associés coopérateurs,
- modifications des critères de souscription du capital de la coopérative et des délais de libération du capital,
- modifications corrélatives de l'article 14 des statuts,
- adoption des statuts ainsi modifiés,
- pouvoirs pour les formalités,
- questions diverses.

Si vous êtes empêché d'assister à ces assemblées, vous pouvez donner pouvoir à un mandataire dans les conditions fixées à l'article R.524-14 du Code rural et de la pêche maritime.
Quinze jours au moins avant la date des assemblées générales, tout associé coopérateur peut prendre connaissance, au siège social, du document prévu au III de l'article L.521-3-1, des comptes annuels, du rapport aux associés, du texte des résolutions proposées et des rapports des commissaires aux comptes.
Pour le conseil d'administration, la présidente, Morgane RANNOU

COMMENT LIRE VOTRE JOURNAL EN VERSION NUMÉRIQUE ?
1 Rendez-vous sur letelegramme.fr
2 Depuis votre ordinateur ou smartphone cliquez sur :
L'édition numérique du mercredi 22 novembre 2022
3 Suivez la procédure

Vous devez publier une annonce légale ?
Devis et attestation immédiats sur regions-annonceslegales.com
regions-annonceslegales.com